Image not found or type unknown

Comment contester une saisie-vente de meubles ?

Fiche pratique publié le **25/07/2014**, vu **595 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un huissier vient de procéder à la saisie de vos meubles. Pouvez-vous y opposer ?

L'huissier doit disposer d'un titre exécutoire remis par votre créancier pour pouvoir engager une procédure de saisie-vente. Un titre exécutoire est un document juridique qui peut être délivré par le juge ou par le notaire auprès duquel la dette a été enregistrée.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés